



Le 18 février 2013 à Saint-Pierre,

## Invitation presse

### Installation du conseil de gestion du Parc naturel marin des Glorieuses et élection du président



Grande Glorieuse - Îles Eparses - Terres australes et antarctiques françaises - © Serge Gélabert

Le Parc naturel marin des Glorieuses, quatrième parc marin français et deuxième de l'océan indien, a été créé le 22 février 2012 par le décret n°2012-245. Administrativement, les îles Glorieuses font partie du district des Îles Eparses de la collectivité des Terres australes et antarctiques françaises (TAAF). Dans ce cadre, Pascal Bolot, préfet, administrateur supérieur des TAAF et Jean-Luc Marx, préfet de La Réunion, délégué du gouvernement pour l'action de l'État en mer, vous convient en leur qualité de commissaires du gouvernement à une conférence de presse pour officialiser l'installation du conseil de gestion du Parc naturel marin des Glorieuses et au résultat de l'élection de son président :

**Le vendredi 22 février 2013 à 12h30**  
**Au siège des TAAF à Saint-Pierre**  
**(1 rue Gabriel Dejean - 97410 Saint-Pierre)**

Le conseil de gestion du Parc naturel marin des Glorieuses est constitué de 20 membres, nommés pour cinq ans par arrêté interpréfectoral. Il est composé de représentants de l'État, d'organisations représentatives des professionnels, d'associations de protection de l'environnement, de personnes qualifiées et du président du Parc naturel marin de Mayotte. Le préfet de la Réunion, délégué du gouvernement pour l'action de l'État en mer, et le préfet, administrateur supérieur des Terres australes et antarctiques françaises, participent aux travaux du conseil de gestion en tant que commissaires du gouvernement.

#### **Contact Presse :**

Nelly Gravier, chargée de communication - Terres australes et antarctiques françaises

Tel : 02 62 96 78 57 - Mobile : 06 92 76 14 86 - Mail : nelly.gravier@taaf.fr